



## CONSEIL MUNICIPAL Procès-verbal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le quinze février deux mil vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

**Présents :** M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. PIROT Gabriel, M. DAUVIER Loïc, M. CHARLIER Thierry, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme GEFFRAULT Laurence, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. PANAGET Thierry, M. GENTILLEAU Damien, M. VEILLARD Anthony, M. GILAUX Thierry ;

**Absent(s) :** Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DESILLE Nathalie à Mme COLLIN Anne-Marie, M. ROULLIT Benjamin à M. MARCHAND Dominique, Mme CHARBAUX Delphine à M. MONLIBERT Eric ;

**Secrétaire de séance :** M. CHARLIER Thierry ;

**Assistant également à la séance :** Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

### Informations

*M. le Maire présente les informations diverses. Il met particulièrement en avant la date du 9 juin qui correspond au scrutin des élections européennes et supposera la mobilisation de tous les élus. Une proposition de composition des bureaux de vote sera transmise mi-mars à l'ensemble des élus.*

*M. le Maire énonce les pouvoirs, rappelle l'ordre du jour et nomme le secrétaire de séance.*

### ORDRE DU JOUR

- 1/ Modification de la composition des commissions municipales suite à la démission d'un conseiller municipal et diverses modifications
- 2/ Modification de la composition de la commission d'appel d'offres - Remplacement d'un membre titulaire suite à la démission d'un conseiller municipal
- 3/ Modification de la composition de la commission d'attribution des marchés - Remplacement d'un membre titulaire suite à la démission d'un conseiller municipal
- 4/ Modification de la composition de la commission de délégation de service public suite à la démission d'un conseiller municipal
- 5/ Exécution des investissements 2024 avant le vote du budget primitif
- 6/ Débat d'orientations budgétaires

## Nomination du secrétaire de séance

En début de séance, Monsieur Thierry CHARLIER a été désigné secrétaire de séance, en l'application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 janvier 2024 a été adopté à l'unanimité.

## 2024-02-08 - Modification de la composition des commissions municipales suite à la démission d'un conseiller municipal et diverses modifications

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération n°2020-06-31 du 10 juin 2020 relative à la création de onze commissions communales ;

Vu les délibérations n°2020-07-59 du 8 juillet 2020, n°2022-02-07 du 23 février 2022, n°2022-09-69 du 28 septembre 2022 et n°2023-12-98 du 13 décembre 2023 relatives à la modification des compositions des commissions municipales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21 précisant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations ;

Suite à la délibération 2024.01.01, Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier les commissions au sein desquelles siégeait Monsieur Anthony PAPILLON et de prévoir diverses modifications reposant sur la participation de nouveaux membres de la majorité soulignés en jaune ci-dessous.

Commissions	Membres de la majorité	Membres de la minorité
Commission solidarités et petite enfance	Melaine MORIN Evelyne PANNETIER Alain DAUMER Anne-Marie COLLIN Nathalie DESILLE Laurence GEFFRAULT	Thierry GILAUD <i>Suppléant : Anthony VEILLARD</i>
Commission vie économique, urbanisation et agriculture	Melaine MORIN Dominique MARCHAND Gabriel PIROT Loïc DAUVIER Benoît DUFLOS Laurence GEFFRAULT	Anthony VEILLARD <i>Suppléant : Thierry PANAGET</i>
Commission espace public, environnement et réseaux	Melaine MORIN Cathy MIOT Dominique MARCHAND Gabriel PIROT Thierry CHARLIER Emilie SEPULCHRE DE CONDE	Thierry PANAGET <i>Suppléant : Damien GENTILLEAU</i>

<b>Commission éducation, enfance et jeunesse</b>	<b>Melaine MORIN</b> <b>Michel GARDIN</b> Rozanne JAMAIN Sandrine PIROT Benjamin ROULLIT Delphine CHARBAUX	Damien GENTILLEAU <i>Suppléant : Anthony VEILLARD</i>
<b>Commission citoyenneté, démocratie et sécurité</b>	<b>Melaine MORIN</b> <b>Rozanne JAMAIN</b> Evelyne PANNETIER Sophie RANDUINEAU-PIROT Benoît DUFLOS Cathy MIOT	Thierry GILAUX <i>Suppléant : Damien GENTILLEAU</i>
<b>Commission finances</b>	<b>Melaine MORIN</b> <b>Loïc BLOUIN</b> Evelyne PANNETIER Dominique MARCHAND Michel GARDIN Lara BAKHOS	Damien GENTILLEAU <i>Suppléant : Thierry PANAGET</i>
<b>Commission communication</b>	<b>Melaine MORIN</b> <b>Sophie RANDUINEAU-PIROT</b> Rozanne JAMAIN Éric MONLIBERT Lara BAKHOS Evelyne PANNETIER	Thierry GILAUX <i>Suppléant : Damien GENTILLEAU</i>
<b>Commission sports</b>	<b>Melaine MORIN</b> <b>Éric MONLIBERT</b> Michel GARDIN Benjamin ROULLIT Laurence GEFFRAULT Delphine CHARBAUX	Anthony VEILLARD <i>Suppléant : Thierry GILAUX</i>
<b>Commission culture et loisirs</b>	<b>Melaine MORIN</b> <b>Sandrine PIROT</b> Evelyne PANNETIER Michel GARDIN Alain DAUMER Anne-Marie COLLIN	Damien GENTILLEAU <i>Suppléant : Anthony VEILLARD</i>
<b>Commission patrimoine et bâtiments</b>	<b>Melaine MORIN</b> <b>Gabriel PIROT</b> Dominique MARCHAND Alain DAUMER Thierry CHARLIER Benoît DUFLOS	Thierry PANAGET <i>Suppléant : Anthony VEILLARD</i>
<b>Commission ressources humaines</b>	<b>Melaine MORIN</b> <b>Lara BAKHOS</b> Evelyne PANNETIER Dominique MARCHAND Michel GARDIN Loïc BLOUIN	Damien GENTILLEAU <i>Suppléant : Thierry GILAUX</i>

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER les nouvelles compositions des commissions comme présentées ci-dessus.

**2024-02-09 - Modification de la composition de la commission d'appel d'offres -  
Remplacement d'un membre titulaire suite à la démission d'un conseiller  
municipal**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération n°2020-06-43 du 10 juin 2020 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Vu la délibération n°2022-02-08 du 23 février 2022 relative à la modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres rappelée ci-dessous :

Commission	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Commission d'Appel d'Offres Melaine MORIN (Président)	Melaine MORIN Dominique MARCHAND Cathy MIOT Gabriel PIROT Anthony PAPILLON Damien GENTILLEAU	Michel GARDIN Loïc BLOUIN Sophie RANDUINEAU-PIROT Benoît DUFLOS Thierry PANAGET

Suite à la délibération 2024.01.01 prenant acte de la démission de Monsieur Anthony PAPILLON et des élus suivants sur la liste, il convient de pourvoir à son remplacement.

La réforme du droit de la commande publique, issue de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, a supprimé l'essentiel des règles qui étaient liées aux modalités de fonctionnement des CAO des collectivités territoriales.

Les dispositions concernant les CAO sont désormais insérées aux articles L. 1411-5 et L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Néanmoins, les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoient pas la problématique du remplacement d'un membre de la CAO et il appartient à chaque collectivité de déterminer ses propres règles en la matière.

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de plus de 3 500 habitants, la Commission d'appel d'offres se compose du Maire et de cinq membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (les suppléants sont aussi désignés en nombre égal à celui des titulaires).

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER la nouvelle composition de la Commission d'appel d'offres comme suit :

Commission	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Commission d'Appel d'Offres Melaine MORIN (Président)	Dominique MARCHAND Cathy MIOT Gabriel PIROT Michel GARDIN Damien GENTILLEAU	Evelyne PANNETIER Loïc BLOUIN Sophie RANDUINEAU-PIROT Benoît DUFLOS Thierry PANAGET

**2024-02-10 - Modification de la composition de la commission d'attribution des marchés - Remplacement d'un membre titulaire suite à la démission d'un conseiller municipal**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la délibération n°2020-06-44 du 10 juin 2020 relative à la création et à l'élection des membres de la Commission d'attribution des marchés ;

Vu la délibération n°2022-02-09 du 23 février 2022 relative à la modification de la Commission d'attribution des marchés suite à la démission d'un conseiller municipal, dont la composition est rappelée ci-dessous :

Commission	Membres Titulaires	Membres Suppléants
<b>Commission d'attribution des marchés</b>	Melaine MORIN Dominique MARCHAND Cathy MIOT Loïc BLOUIN Gabriel PIROT Anthony PAPIILLON Damien GENTILLEAU	Evelyne PANNETIER Michel GARDIN Sophie RANDUINEAU-PIROT Sandrine PIROT Benoît DUFLOS Thierry PANAGET

Suite à la délibération 2024.01.01 prenant acte de la démission de Monsieur Anthony PAPIILLON et des élus suivants sur la liste, il convient de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER la nouvelle composition de la commission d'attribution des marchés comme suit :

Commission	Membres Titulaires	Membres Suppléants
<b>Commission d'attribution des marchés</b>	Melaine MORIN Dominique MARCHAND Cathy MIOT Loïc BLOUIN Gabriel PIROT Michel GARDIN Damien GENTILLEAU	Evelyne PANNETIER Sophie RANDUINEAU-PIROT Sandrine PIROT Benoît DUFLOS Thierry PANAGET

**2024-02-11 - Modification de la composition de la commission de délégation de service public suite à la démission d'un conseiller municipal**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L2121-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L1411-5 du même code ;

Vu la délibération n°2020-06-45 du 10 juin 2020 relative à l'élection des membres de la commission de délégation de service public ;

Vu la délibération n°2022-09-63 du 28 septembre 2022 relative à la modification de la composition de la commission de délégation de service public suite à la démission d'une conseillère municipale ;

Suite à la délibération 2024.01.01, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient de modifier la composition de la commission de délégation de service public dans laquelle siégeait Monsieur Anthony PAPIILLON, en tant que membre titulaire, et d'y proposer Monsieur Michel GARDIN.

Commission	Membres titulaires	Membres suppléants
Délégation de service public	Dominique MARCHAND Cathy MIOT Loïc BLOUIN Michel GARDIN Thierry PANAGET	Evelyne PANNETIER Sophie RANDUINEAU-PIROT Sandrine PIROT Gabriel PIROT Damien GENTILLEAU

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER la nouvelle composition de la commission de délégation de service public comme présentée ci-dessus.

### 2024-02-12 - Exécution des investissements 2024 avant le vote du budget primitif

Rapporteur : Loïc BLOUIN

La délibération n°2024-01-07 du 24 janvier 2024 portant sur l'exécution des investissements 2024 avant le vote du budget primitif a été présentée par chapitre.

La note d'information aux collectivités transmise le 9 février 2024 par la Préfecture au titre de la campagne budgétaire 2024 précise que l'enveloppe de crédits ouverts par anticipation doit être présentée par chapitre et par article.

En conséquence, l'enveloppe de crédits ouverts par anticipation pour l'exercice 2024 est entendue comme suit :

Calcul du plafond de crédits ouvrables en 2024 avant le vote du budget primitif 2024 :

Chapitre ou opération	Budget primitif 2023 « crédits nouveaux » (a)	DM et Virement de crédits 2023 (b)	RAR 2022 (reportés au BP 2023) à déduire (c)	Total d=(a+b) - c
10	239 926,09 €		104 926,09 €	135 000 €
20	275 732,75 €	6 303,85 €	149 834,75 €	132 201,85 €
204	80 534,94 €	- 51 000 €	23 620,54 €	5 914,40 €
21	454 742,45 €	285 000 €	69 346,09 €	670 396,36 €
23	2 078 965,38 €	-1 476 065,89 €	149 869,50 €	453 029,99 €
27	946 671,22 €	731 626,94 €	0 €	1 678 298,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 076 572,45 €</b>	<b>-504 135,10 €</b>	<b>497 596,97 €</b>	<b>3 074 840,76 €</b>

Montant budgétisé dépenses d'investissement (exercice N-1) = 3 074 840,76 €

L'enveloppe du quart ventilable est de 768 710,19 € (25% du montant précité).

L'enveloppe de crédits ouverts par anticipation retenue est de 132 500 €.

La ventilation budgétaire de l'enveloppe de crédits ouverts par anticipation retenue est la suivante :

Chapitre	Article	Intitulé	Crédits autorisés avant le vote du budget
20	2031	Frais d'études	5 000 €
20	2033	Frais d'insertion	2 500 €
20	2051	Concessions et droits similaires	2 500 €
21	21312	Constructions bâtiments scolaires	9 000 €
21	21314	Constructions bâtiments culturels et sportifs	9 000 €
21	2152	Installations de voirie	20 000 €
21	215741	Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	1 000 €
21	2181	Installations générales, agencements, aménagements	1 000 €
21	21838	Autre matériel informatique	10 000 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	10 000 €
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	35 500 €
23	2316	Restauration des biens historiques et culturels (en cours)	27 000 €
		TOTAL	132 500 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide par 22 voix pour et 4 abstentions (T. PANAGET, D. GENTILLEAU, A. VEILLARD, T. GILAU), vote à main levée :

- D'AUTORISER le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des crédits indiqués ci-dessus avant le vote du budget primitif. Ces crédits seront repris au budget primitif.

## 2024-02-13 - Débat d'orientations budgétaires

Rapporteurs : Monsieur le Maire et Loïc BLOUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

Vu la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientations budgétaires transmis à chaque membre du Conseil municipal (annexe n°1),

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

- Débat sur le contexte national et intercommunal

*M. le Maire présente le rapport d'orientations budgétaires en tenant compte des annonces récentes du Gouvernement concernant notamment le niveau de croissance de la France ajusté à 1 % au lieu de 1,4 % et des décisions d'économies prises par ce dernier qui vont impacter tous les ministères. L'ambition financière en matière de transition écologique est en particulier revue à la baisse avec une diminution du fonds vert de 400 millions d'euros et une enveloppe moindre pour le dispositif Ma Prime Rénov.*

M. Gentilleau revient sur le contexte général et local. « Il confirme la volonté du Gouvernement de réaliser 10 milliards d'économies dans un contexte de croissance ralentie. Des économies sont ainsi prévues sur les aides aux entreprises. Par ailleurs, de nouvelles aides ont été promises aux agriculteurs. La variable d'ajustements risque d'être le financement de la transition écologique. La nouvelle taxe sur les infrastructures autoroutière risque de peser sur les citoyens. D'autres taxes ne sont pas prévues sur les transactions financières ou/et les industries pétrolières.

Les économies ne devraient pas se faire sur les collectivités locales. Néanmoins, la Dotation Globale de Fonctionnement ne va augmenter que de 1 %. Cela est à rapprocher des recettes fiscales de l'Etat qui vont augmenter de manière plus dynamique.

La hausse des valeurs locatives va progresser à l'inverse au-delà de l'inflation.

On peut avoir une analyse critique des choix faits par le Gouvernement. On peut saluer la mise en place du budget vert pour mieux identifier la dette liée à la transition écologique.

Par ailleurs, est-il possible d'avoir des détails sur la passerelle de la RN 157 ?

Sur Délivrande et la micro-crèche, peut-on connaître le manque à gagner pour la Commune concernant ces locaux laissés vides ?

Pour LPB2, des aménagements sont évoqués : de quoi parle-t-on ? »

M. le Maire réinterroge la question sur le manque à gagner pour Délivrande. « Ce local n'a jamais appartenu à la Commune qui en a toujours perçu la taxe foncière. Le fait que ces locaux soient restés vacants ne pèse pas sur le budget communal.

Le bailleur social a vendu le local à l'EPCI en vue de la création de la micro-crèche.

On peut regretter l'abandon du projet médical et paramédical. Néanmoins, les professionnels ont souhaité faire d'autres choix en poursuivant leur activité sur la commune ».

M. Marchand signale que la création de nouvelles places en crèche répond à un besoin également très urgent sur la commune.

M. le Maire précise que le projet LPB2 est toujours d'actualité et qu'il doit s'inscrire dans le contexte législatif intégrant les enjeux environnementaux.

La démarche est conduite par le Pays de Chateaugiron Communauté.

Des travaux vont par ailleurs être réalisés sur LPB1 avec la mise en place d'un rond-point afin de permettre le demi-tour des camions à l'extrémité de la rue des Frères Lumière.

Mme Miot évoque le projet de zones d'activités à la Gaultière par le Pays de Vitré, sans qu'aucune précision ne soit donnée sur la gestion des flux créés par ces nouvelles zones dans un contexte d'engorgement de la RN 157.

M. le Maire constate effectivement que le développement économique se positionne de part et d'autre des axes structurants. « La congestion diminue néanmoins à l'échelle du Pays de Rennes de 2 %. Il faut continuer à développer les mobilités alternatives à la voiture solo. Par ailleurs, tous les territoires doivent tenir compte de la Loi Climat et Résilience, notamment dans le cadre de la révision de leur SCoT. Les secteurs essentiels sont listés : habitat, économie, infrastructures et mobilités, logistique.

L'avenir des territoires est conçu actuellement à l'échelle de chaque pays et de ces démarches de révision des SCoT ».

#### - Débat sur les recettes

M. Gentilleau : « Une remarque sur les 3,8 % concernant la révision des bases locatives : celle-ci est-elle garantie ? »

M. le Maire confirme que cette évolution des bases locatives de 3,8 % repose sur l'inflation constatée entre novembre 2022 et novembre 2023 et relève de l'application de la loi.

M. Gentilleau relève que la compensation par l'Etat de la Taxe d'Habitation n'est pas revalorisée.

M. Blouin précise que la compensation de la Taxe d'Habitation repose sur la part départementale de la Taxe Foncière et reste dynamique en tenant compte de l'évolution du périmètre.

M. Gentilleau constate néanmoins que les recettes de la collectivité sont de plus en plus déconnectées du contexte local.



M. le Maire confirme que la fiscalité ne repose plus que sur les propriétaires et les entreprises.

- Débat sur les dépenses et la CAF

M. Gentileau : « Est-il possible d'avoir des précisions sur la hausse de la masse salariale : évolution du nombre d'ETP ? part liée aux missions confiées à des prestations de consultants ?

Les frais de nettoyage concernent l'externalisation de l'entretien : quel est le bilan de cette mission à Ar Miltamm ?

L'augmentation de la subvention à la MJC est ciblée sur le soutien à l'organisation d'une structure et pas à des projets : je le regrette.

Sur Charles Brisou, est-il possible d'avoir de détails sur les objectifs d'aménagement ?

Sur le rond-point Olivet, je pensais que le Conseil Départemental 35 prenait tout en charge ».

M. le Maire revient sur la subvention à la MJC. « Des échanges ont eu lieu dans le cadre du renouvellement de convention qui ont été fructueux et qui ont permis de mettre en avant un projet associatif qui correspond aux orientations de la Commune. Les conditions ont donc été réunies pour qu'une convention soit validée précisant les modalités de financement. Je me réjouis de constater que la situation du partenariat entre la Commune et l'association est saine et répond aux besoins des habitants ».

M. le Maire précise que c'est le Conseil Départemental 35 qui est maître d'ouvrage de la création du rond-point Olivet. Néanmoins, il ne finance pas seul cette opération et sollicite une participation auprès des collectivités locales à hauteur de 50 % de son coût.

M. le Maire explique que le nettoyage est externalisé dans le cadre d'un contrat d'une durée limitée. Néanmoins, le constat est qu'il est très difficile de recruter pour la collectivité sur ce type de postes alors que de nouveaux besoins sont à prendre en charge dans des délais très courts. La réflexion sur le mode de gestion reste toutefois ouverte.

Mme Bakhos confirme que des postes ont en effet été créés pour mettre en place la nouvelle organisation. La hausse de la masse salariale repose également sur plusieurs obligations réglementaires qui s'imposent à la collectivité concernant l'évolution du point d'indice et l'actualisation des grilles notamment.

- Débat sur les besoins de financement

M. Gentileau observe que la situation financière de la Commune est plutôt saine.

M. le Maire invite à se rappeler le contexte très incertain d'élaboration du budget 2023 et salue le travail réalisé par les agents et les élus pour rationaliser les dépenses et optimiser les recettes afin d'améliorer la situation financière de la collectivité et préserver ses capacités d'investissement. « Il faut néanmoins noter un manque de visibilité sur l'augmentation du coût des fluides qui pèsera à nouveau sur le budget 2024, de même que sur les aides de l'Etat en investissement qui sont déjà inférieures à celles votées par la Loi de finances 2024 suite aux annonces récentes du Gouvernement ».

- Débat sur les orientations générales

M. Gentileau regrette qu'il soit possible de dire tout et son contraire. Il liste les projets qui pour lui relèvent du greenwashing.

« Certains projets de la Commune ne contribuent pas à lutter contre le dérèglement climatique tels que la ZAC du Champ Marqué, la Halle de tennis, etc. La rue du Bellay souhaite lutter contre les îlots de chaleur après avoir artificialisé avec le lotissement du Gué. Sur le renouvellement du marché de denrées alimentaires, on pourrait aller beaucoup plus loin dans l'application de la loi Egalim ».

M. le Maire s'oppose à cette critique. « L'aménagement de la rue Du Bellay repose sur des actions concrètes pour désimpermeabiliser les sols, filtrer l'eau et végétaliser les espaces publics.

La ZAC du Champ Marqué est envisagée pour créer des logements sur le territoire, première solidarité que l'on doit aux habitants. Les demandes en la matière sont nombreuses et ne trouvent pas de réponses à ce jour : ni en accessibilité, ni en nombre et ni en qualité.

Le travail en cours au niveau du SCoT conforte cette nécessité que tous les territoires se mobilisent pour créer du logement. Ce sont 30 000 demandes de logements qui sont en attente sur le Pays de Rennes.

Par ailleurs, la population de Servon-sur-Vilaine n'a progressé que de 0,8 % ces dernières années, permettant simplement de maintenir les effectifs scolaires.

Enfin, le renouvellement urbain ne pourra pas répondre seul aux besoins en logements et devra pour être réalisé disposer d'un modèle économique qui intègre une opération en extension ».

M. Marchand confirme que la plus grande question des élus du Pays de Rennes concerne la manière dont les collectivités vont pouvoir répondre aux besoins en logements. « Soit la collectivité ne fait rien, soit elle investit dans le développement des mobilités actives, elle crée des logements pour apporter des réponses aux parcours résidentiels de toutes les générations ».

M. le Maire revient sur la stratégie d'achat des denrées alimentaires du restaurant scolaire. « Les nouvelles modalités juridiques de cette stratégie vont permettre d'augmenter la part des produits labellisés et de conforter encore la qualité des repas ».

M. Gentilleau interroge le reste à charge de la collectivité fixé à 40 % pour le coût du restaurant scolaire. « Pour quelles raisons ? J'espère qu'il sera possible de réinterroger ce curseur ».

Il rappelle que le reste à charge pour les communes est en moyenne de plus de 50 % comme cela est signalé dans une enquête récente de l'AMF.

M. le Maire souhaite que tous les aspects soient identifiés lorsque la réflexion sur les tarifs des services péri et extrascolaires sera à nouveau interrogée (qualité des repas, coût pour les familles, reste à charge pour la collectivité).

Enfin, M. le Maire confirme que les équipements sportifs sont largement utilisés par tous les publics, en particulier le terrain synthétique.

« L'axe du développement du sport en entreprise inscrit dans le Projet Sportif Local est en cours d'instruction en lien avec les acteurs économiques ».

#### - Débat sur les orientations sectorielles

M. Gentilleau : « Je ne suis toujours pas d'accord avec le terme de management. Sinon, le travail a l'air d'être plutôt bien mené ».

M. Gentilleau sur le sport : « Il n'y a rien sur l'amélioration des conditions de pratique sportive dans les deux gymnases actuels ».

M. Monlibert précise qu'il est déjà nécessaire de désengorger les plannings des deux gymnases : cela va être fait avec la création de la Halle de tennis. La poursuite de la restructuration du complexe sportif dépendra des capacités financières de la collectivité dans les prochaines années.

M. le Maire confirme que les besoins du complexe sportif seront rapprochés de ceux de l'école et du cadre de vie.

M. Gentilleau : « Sur le cadre de vie, on peut arrêter de parler de soutien de biodiversité en lien avec des projets qui bétonnent même si une inflexion est à relever.

Sur le plan local de déplacements, un plan vélo est-il envisagé avec les usagers ? Quid de la continuité du bourg vers la gare pour les pistes cyclables ? »

M. le Maire : « Le plan cyclable existe dans le plan local de déplacements avec un objectif de travailler à la continuité des itinéraires. La rue Charles Brisou va permettre de poursuivre cette démarche après la rue du Bellay. En complément, des chaudières vont être mis en place pour contourner les nouveaux quartiers de Belle Champagne et du Gué ».

M. Marchand : « Pour 2025, il sera également préconisé de réaliser une étude pour garantir la continuité des pistes cyclables en centralité.

Le projet ZAC tient compte de la Loi Climat et résilience. Par ailleurs, cette ZAC s'attache à valoriser les espaces naturels, à reméandrer le ruisseau de la Loirie, à recréer les trames vertes et à développer les mobilités actives.

Enfin, la démarche menée par Eaux & Vilaine a été très importante pour redimensionner les zones humides ».

M. le Maire confirme que la ZAC met fortement l'accent sur la conception des espaces publics, leur qualité et la renaturation du ruisseau. Ce sont 2,5 ha pérennisés en espaces naturels.

M. Marchand souhaite remercier les services techniques qui travaillent à gérer les espaces publics de manière vertueuse pour l'environnement.

M. le Maire évoque le projet de passerelle au-dessus de la RN 157 qui fait partie des priorités du plan global de déplacements du Pays de Châteaugiron Communauté. « L'enjeu est de relier les Pôles d'Echange Multimodal aux zones d'habitat et d'activités par des liaisons sécurisées. Des points noirs sont identifiés à Servon-sur-Vilaine : le franchissement de la RN ainsi qu'au Nord de la gare, en particulier. Le Pays de Châteaugiron Communauté mobilise un fonds de concours mobilités pour accompagner les communes et assume également en tant que maîtrise d'ouvrage certaines opérations dont le franchissement à Servon-sur-Vilaine de la RN 157.

La DIRO a émis un veto à l'hypothèse d'un souterrain. L'AMO approfondit donc la possibilité d'une passerelle au niveau de la RD 101, scénario qui comporte également un certain nombre de complexité.

Ces sujets seront présentés en commission municipale à chaque étape d'avancement ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé,

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires à partir d'un rapport portant sur la situation financière de la Commune et les orientations de l'élaboration du prochain budget.

## Compte-rendu des décisions municipales

Le Conseil Municipal a délégué pour la bonne marche des services municipaux et la continuité du service public, une partie de ses attributions en l'application des articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette délibération a été prise le 25 mai 2020 pour toute la durée du mandat.

Monsieur le Maire rend ainsi compte au Conseil municipal de l'exercice de ces délégations.

N°	Objet
2024/001	Signature convention de servitude Mégalis - déploiement de la fibre optique : implantation d'une armoire technique rue Jacques Offenbach parcelle AW 155
2024/002	Signature convention de servitude Mégalis - déploiement de la fibre optique : implantation d'une armoire technique rue de la Délivrante parcelle AA 311
2024/003	Entretien des locaux (école maternelle, Ar Miltamm, cabinet médical) : choix du prestataire
2024/004	Convention d'occupation précaire - cabinet médical Claire SEVERE

## Question orale

M. Gentilleau souhaite signaler qu'il a envoyé une proposition de vœu pour la paix au proche orient.  
« Je propose d'en faire lecture ».

M. le Maire informe que les vœux doivent porter sur les affaires locales de la Commune (article 7 du règlement intérieur du Conseil municipal – article L2121-29 du CGCT). M. le Maire précise à M. Gentilleau qu'il peut en faire lecture.

M. Gentilleau lit le vœu (annexé au procès-verbal)


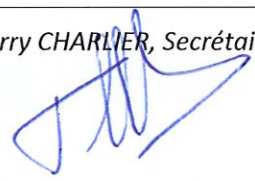
M. le Maire invite les élus qui le souhaitent à interpeler les parlementaires qui contribuent à l'élaboration de la doctrine de la diplomatie française.

-----  
**La séance est levée à 0:00**

*Feuillet clôturant la séance du Conseil municipal du 21 février 2024*

*Délibérations reçues en Préfecture le 22/02/2024*

N° D'ORDRE	OBJET
2024.02.08	Modification de la composition des commissions municipales suite à la démission d'un conseiller municipal et diverses modifications
2024.02.09	Modification de la composition de la commission d'appel d'offres - Remplacement d'un membre titulaire suite à la démission d'un conseiller municipal
2024.02.10	Modification de la composition de la commission d'attribution des marchés - Remplacement d'un membre titulaire suite à la démission d'un conseiller municipal
2024.02.11	Modification de la composition de la commission de délégation de service public suite à la démission d'un conseiller municipal
2024.02.12	Exécution des investissements 2024 avant le vote du budget primitif
2024.02.13	Débat d'orientations budgétaires

<p><i>Melaine MORIN, Maire</i></p> 	<p><i>Thierry CHARLIER, Secrétaire de séance</i></p> 
<p><i>PROCÈS-VERBAL VALIDÉ LORS DE LA SÉANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024</i></p>	